

Se pré-inscrire aux concours et examens professionnels

Les inscriptions au concours et examens s'effectuent **uniquement sur internet**. Les dates d'inscription sont indiquées sur les calendriers que vous pouvez télécharger **ici**

LES CONCOURS DE LA FPT

Généralités concernant les concours de la FPT

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des 5 départements des Hauts de France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) organisent des concours d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale dans les filières administrative, culturelle, médico-sociale, sécurité, sportive, technique et animation.

Ces concours sont accessibles sans condition d'âge et permettent d'accéder à des postes de catégorie A, B et C dans les Communes, les Départements, les Régions et leurs Établissements Publics.

Conditions d'accès aux concours de la FPT

- Concours externe: les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis (pour vous informer des dérogations aux conditions de diplôme, vous pouvez vous rapprocher des services concours des Cdg ou consulter leur site internet).
- Concours interne : les candidats doivent justifier d'une ancienneté précisée pour chaque statut.
- Troisième concours: ils peuvent être ouverts, pour certains cadres d'emplois, à tous candidats étant ou ayant été élu local ou responsable d'association ou ayant exercé une expertise professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé pendant une durée minimale de quatre ans et aux agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la Fonction Publique Territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emploi immédiatement supérieur.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FPT

Généralités concernant les examens de la FPT

Les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des 5 départements des Hauts de France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) organisent des examens professionnels. Ceux-ci sont exclusivement réservés aux agents qui remplissent les conditions de grade et d'ancienneté prévues par les statuts particuliers.

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la Fonction Publique Territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emploi immédiatement supérieur.

Les candidats peuvent passer les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude (article 16 du décret n° 2013 – 593 du 5 juillet 2013).

MODALITES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FPT

- 1- Pré-inscription : La pré-inscription doit se faire en ligne sur les sites internet des CDG organisateurs.
- 2- Inscription : Imprimez votre dossier de pré-inscription dûment rempli, votre inscription ne sera validée qu'à réception du formulaire de pré-inscription et de l'ensemble des pièces justificatives qui devront être soit déposés au centre de gestion organisateur ou envoyés par la voie postale avant la date de clôture des pré-inscriptions.

Attention : les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées.

ATTENTION > UNE PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS INSCRIPTION

Le fait de suivre une formation « Préparation aux Concours/Examens » auprès du CNFPT ou d'un autre organisme ne dispense pas de l'inscription à ce concours/examen.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

AVANT DE COMMENCER VOTRE PRE-INSCRIPTION

Vous souhaitez vous inscrire à un concours/examen ? La pré-inscription en ligne est obligatoire :

Toutes les données que vous saisissez sont automatiquement reprises par le Centre de Gestion de l'Aisne.

Vérifiez les dates :

Les pré-inscriptions par internet ne sont possibles qu'à partir du premier jour des inscriptions indiqué dans le calendrier.

> Consulter les périodes d'inscription > ici



Assurez-vous que vous disposez bien :

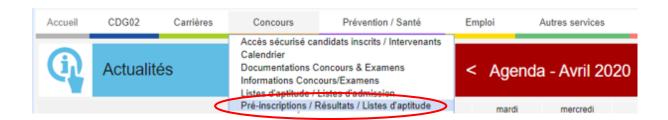
- du logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader ;
- d'une adresse de courrier électronique valide (le Centre de Gestion informe le candidat par l'envoi d'email dès que des documents peuvent être téléchargés sur l'accès sécurisé candidats tels que pièces manquantes pour validation inscription, convocations, résultats...)
- d'une imprimante en état de fonctionnement connectée à votre ordinateur;
-) le module de pré-inscription nécessite que l'ouverture de "pop-up" soit autorisée sur votre navigateur*

Il convient d'utiliser Firefox (qui peut être téléchargé gratuitement) ou Google Chrome comme navigateur >> Ne pas utiliser le navigateur Internet explorer.

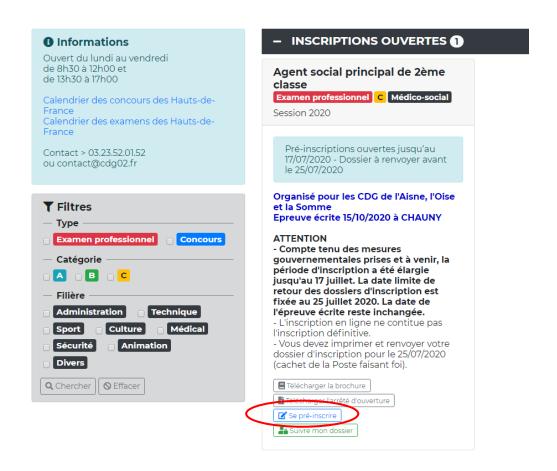
LES ETAPES A RESPECTER

Etape 1 : La saisie des données sur le site internet du CDG

Sur le site internet du Centre de Gestion <u>www.cdg02.fr</u>, sélectionner le service Concours, puis cliquer sur "Pré-Inscriptions/Résultats/Listes d'aptitude"



Choisir sur le concours/examen sur lequel vous souhaitez vous inscrire dans la rubrique "Inscriptions ouvertes"



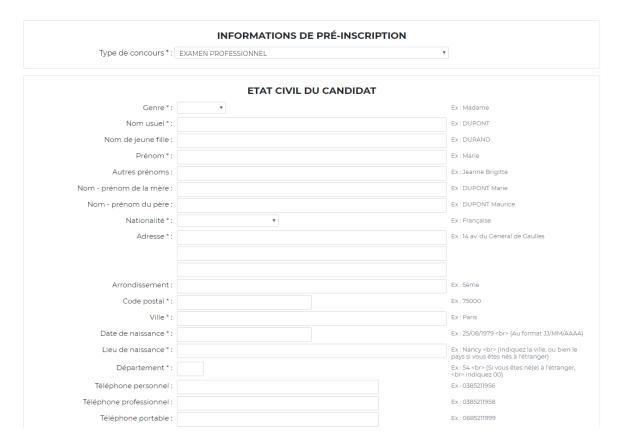
Cliquer ensuite sur "Se pré-inscrire" pour débuter votre préinscription

Cocher "J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription" et continuez la préinscription.

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE - SESSION 2020 Examen professionnel © Médico-social Avez-vous pris connaissance des modalités d'inscription et lu la brochure jointe? J'atteste, avoir pris connaissance des modalités d'inscription et avoir lu la brochure jointe (sinon, télécharger la brochure) Retour Continuer la préinscription >>

Saisir les éléments jusqu'à validation de votre préinscription



A

Saisissez tous les renseignements demandés : les renseignements obligatoires sont indispensables et votre pré-inscription ne pourra pas être enregistrée si ces champs ne sont pas renseignés (signalés par un astérisque*)

IMPORTANT >> Veuillez noter votre N° de téléphone portable dans la bonne rubrique pour permettre l'éventuel envoi de SMS.

Tapez votre mot de passe et le confirmer.



En fin de page : Visualisez les éléments saisis

Vérifiez attentivement les données saisies car elles ne pourront plus être modifiées une fois votre inscription validée.

Le dossier se télécharge à l'écran, il ne vous reste plus qu'à l'imprimer.

Notez votre numéro candidat et votre mot de passe :

Notez très rigoureusement vos code utilisateur (N° dossier) et mot de passe, il vous sera indispensable pour accéder à votre espace sécurisé.

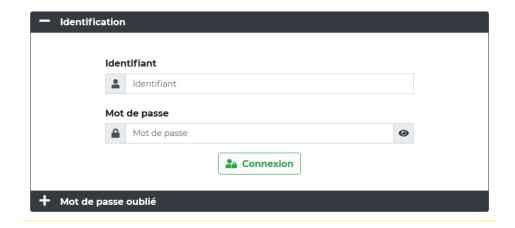
Le mot de passe est celui que vous validerez lors de votre inscription.

Il vous faudra le conserver précieusement car vous serez le(a) seul(e) à en avoir connaissance.

Cet espace vous permettra notamment :

- > de consulter le suivi de votre dossier (En attente de réception, Reçu, Complet, Admis à concourir...)
- > d'y retrouver vos convocations aux différentes épreuves (admissibilité et admission) et vos notifications de résultat... ou autres documents.

Pour accéder à votre espace sécurisé, il faudra sur le site internet du Centre de Gestion vous rendre dans la rubrique "Concours" puis "Accès sécurisé candidats" de manière à vous permettre de saisir vos identifiants.



Etape 2 : L'envoi du formulaire et des pièces justificatives

3 possibilités de dépôt de dossiers se présentent à vous pour l'examen d'Agent Social Principal de 2^{ème} Classe :



ENVOI POSTAL

Les formulaires de pré-inscription et les différentes pièces justificatives sont à adresser au plus tard le dernier jour des inscriptions :

au Centre de Gestion Service Concours du CDG02, 14 Rue Lucien Quittelier
 BP 20 076 – 02302 CHAUNY Cedex



DEPOT SUR PLACE

Les formulaires de pré-inscription et les différentes pièces justificatives devront être déposés au plus tard le dernier jour des inscriptions :

à l'accueil du CDG02, 14 Rue Lucien Quittelier 02302 CHAUNY

Attention lors de l'envoi/du dépôt du formulaire et des pièces justificatives :

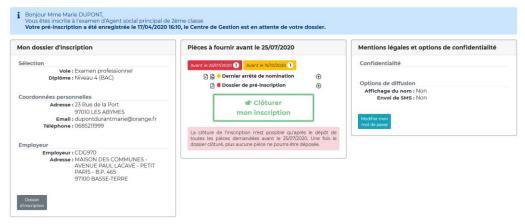
- » les pièces justificatives doivent obligatoirement être envoyées en même temps que votre formulaire de pré-inscription
- » tout dossier incomplet, tout dossier déposé ou posté après la clôture des inscriptions, tout dossier insuffisamment affranchi ou réexpédié après la clôture des inscriptions du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage sera refusé.
- » le non renvoi du formulaire d'inscription entraînera l'annulation de votre inscription

3

DEPOT DIRECT SUR L'ESPACE SECURISE DU CANDIDAT

<u>Exceptionnellement au vu des évènements derniers</u>, il est possible d'envoyer le dossier de préinscription directement depuis l'espace sécurisé dès que le candidat a validé son inscription et téléchargé son dossier.

En effet, le candidat voit s'afficher la fenêtre suivante.



Avant de clôturer l'inscription, joindre les pièces demandées dans le dossier :

- » Imprimer le dossier d'inscription complet, remplir les rubriques et signer les documents accompagnés de votre état détaillé des services (complété et signé au préalable par votre employeur) et le scanner
- » Scanner votre dernier arrêté de nomination
- retourner les documents en cliquant sur les icônes "déposer le fichier"



La clôture de l'inscription n'est possible qu'après le dépôt de toutes les pièces demandées avant le 25/07/2020. Une fois le dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être déposée.

Etape 3 : Réception de votre formulaire de pré-inscription par le Centre de Gestion

Dès réception de votre dossier au Centre de Gestion, votre dossier est examiné et contrôlé. Il vous faudra consulter régulièrement votre accès sécurisé candidat pour suivre l'état de votre dossier. Un mail sera envoyé aux candidats les informant de la mise en ligne de documents téléchargeables tels que convocations, résultats...

- >> Votre inscription n'est pas recevable > Vous recevrez une lettre vous indiquant le motif du rejet.
- >> Votre dossier est incomplet > Il vous faudra obligatoirement fournir les pièces complémentaires notifiées sur votre accès sécurisé pour que votre candidature soit validée, sans cela vous ne pourrez participer au concours/examen.
- >> Votre dossier est complet > Il sera indiqué sur votre accès sécurisé "Dossier Complet".

Le Centre de Gestion se réserve le droit de demander toute pièce justificative et nécessaire dans l'instruction de votre dossier.

Dans la mesure où le dossier d'inscription est complet, le candidat reçoit un mail environ un mois avant la date du concours lui indiquant que sa convocation est disponible sur son accès sécurisé. Si le candidat n'a pas reçu sa convocation 15 jours avant la date des épreuves d'admissibilité, il devra en informer le Centre de Gestion.